Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX
Saison 2023/2024

REUNION RESTREINTE DU 22 MARS 2024

Participent : MM Bernard COLMANT – Dominique HARY - Daniel SION en visio

---

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION PARUE AU PV DU 20 MARS 2024
Rencontre futsal Seniors féminins Phase 2 Poule A BEAUVAIS OISE AS – NSO FUTSAL du 14/03/2024
Courriel de NSO FUTSAL en date du 14/03/2024 à 12H04 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BEAUVAIS OISE AS
La commission déclare NSO FUTSAL forfait
BEAUVAIS OISE AS – NSO FUTSAL score 5 - 0
2ème forfait à NSO FUTSAL. Amende de 150 euros à NSO FUTSAL

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président
Bernard COLMANT